


Légende

Zones réglementaires

- Bd : zone urbaine dense, sans vitesse significative (V < 0.50m/s)
- BMF : autre zone urbaine, en aléa moyen ou fort, sans vitesse significative (V < 0.50m/s)
- BTF : autre zone urbaine, en aléa très fort, sans vitesse significative (V < 0.50m/s)
- RN : zone non urbanisée et d'expansion des crues, en aléa moyen, fort ou très fort, sans vitesse significative (V < 0.50m/s)
- Bs : zone de rénovation urbaine à règlement spécifique
- Bs : zone de rénovation urbaine à règlement spécifique et de dissipation d'énergie (ZDE)
- REPU : zone urbaine et d'écoulement préférentiel (V > 0.50m/s)
- REPN : zone non urbanisée et d'écoulement préférentiel (V > 0.50m/s)
- RZDEU : zone urbaine et de dissipation d'énergie (ZDE)
- RZDEN : zone non urbanisée et de dissipation d'énergie (ZDE)
- Zone vulnérable hors d'eau
- 22,20 Niveau des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) altitudes NGF IGN69
- Limites communales
- Parcelles cadastrales (01/2019)
- Bâti cadastral (01/2019)
- Cours d'eau (lit mineur)



9

États de la République Française
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE MAINE-ET-LOIRE

Direction Départementale
des Territoires
de Maine et Loire

SUAR/PNT

**Plan de Prévention des
Risques Naturels
Prévisibles d'Inondation**

Val d'Authion - Loire Saumuroise

Vu pour être annexé à l'Arrêté Préfectoral
en date du 07 Mars 2019
Pour le préfet et par délégation
Le directeur départemental des territoires

Didier DÉPARD

Carte du zonage réglementaire

Echelle : 1/10 000

DOSSIER D'APPROBATION 649 2019